



Conseil économique et social

Distr. générale
2 février 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection des membres des commissions techniques du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

1. En application de la section V de la résolution 557 C (XVIII) du Conseil économique et social, modifiée par la décision du Conseil datée du 19 décembre 1968, l'annexe à la présente note contient des informations sur les sièges vacants des commissions techniques que le Conseil devra pourvoir. Les élections concernant ces sièges vacants seront organisées par le Conseil à ses réunions de coordination et de gestion, qui se tiendront du 4 au 6 avril 2016.

2. Conformément à la résolution 1147 (XLI) du Conseil, en 2016, les membres de la Commission de statistique, de la Commission de la population et du développement, de la Commission du développement social, de la Commission de la condition de la femme et de la Commission de la science et de la technique au service du développement seront élus sur la base d'une répartition géographique équitable. La répartition applicable à chaque commission technique, ainsi que la composition actuelle de chacune, sont indiquées en annexe.



Annexe

Composition des commissions techniques en 2016

Commission de statistique

(24 membres; mandat de quatre ans)

Cinq membres élus parmi les États d'Afrique

Angola (2017), Cameroun (2017), Kenya (2019), Libye (2017), Togo (2019)

Quatre membres élus parmi les États d'Asie et du Pacifique

Chine* (2016), Japon* (2016), Qatar (2019) République de Corée (2019)

Quatre membres élus parmi les États d'Europe orientale

Bulgarie* (2016), Fédération de Russie (2017), Lettonie (2019), Roumanie (2019)

Quatre membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Barbade* (2016), Brésil (2017), Cuba (2019), République dominicaine* (2016)

Sept membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2016), États-Unis d'Amérique (2019), Italie (2017), Nouvelle-Zélande (2017), Pays-Bas* (2016), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (2016), Suède (2017)

* * *

Huit membres doivent être élus selon la répartition suivante :

Deux membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique;

Un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale;

Deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Trois membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

Commission de la population et du développement

[47 membres; mandat de quatre ans : composition pour la cinquantième session (2016-2017)]^a

Douze membres élus parmi les États d'Afrique

Afrique du Sud (2018), Bénin (2018), Burundi (2019), Libéria (2018), Madagascar* (2017), Maroc (2020), Nigéria* (2017), Ouganda (2020), Sierra Leone (2019), Soudan (2020), Tchad* (2017), Zambie (2018)

Onze membres élus parmi les États d'Asie et du Pacifique^b

Bangladesh* (2017), Chine (2018), Iran (République islamique d') (2019), Iraq* (2017), Malaisie (2018), Mongolie (2018), Oman* (2017), Pakistan (2018), Philippines (2019), Qatar (2020), Turkménistan (2020)

Cinq membres élus parmi les États d'Europe orientale

Bélarus (2019), Fédération de Russie (2018), République de Moldova (2020), Roumanie* (2017), Serbie (2018)

Neuf membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes^c

Argentine (2018), Bolivie (État plurinational de) (2019), Brésil* (2017), Chili (2020), Jamaïque (2019), Mexique* (2017), Pérou (2018), République dominicaine (2018), Uruguay* (2017)

Dix membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États^d

Allemagne (2018), Belgique* (2017), Danemark* (2017), États-Unis d'Amérique (2018), Finlande (2020), Israël (2019), Pays-Bas* (2017), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2018), Suisse* (2017)

* * *

Quatorze membres doivent être élus selon la répartition suivante :

Trois membres à choisir parmi les États d'Afrique;

Trois membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique;

Un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale;

Trois membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Quatre membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

^a En application de sa décision 2005/213, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans commençant à la première réunion, qui se tiendra en 2017, de la cinquante et unième session de la Commission et expirant à la clôture de la cinquante-quatrième session, en 2021.

^b Un siège vacant est à pourvoir dans ce groupe pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant à la clôture de la quarante-neuvième session de la Commission, en 2016 (voir décision 2016/201 B du Conseil).

^c Un siège vacant est à pourvoir dans ce groupe pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant à la clôture de la quarante-neuvième session de la Commission, en 2016 (voir la décision 2016/201 B du Conseil).

^d Un siège vacant est à pourvoir dans ce groupe pour un mandat commençant à la première réunion, qui se tiendra en 2016, de la cinquantième session de la Commission et expirant à la clôture de la cinquante-troisième session, en 2020 (voir la décision 2016/201 B du Conseil).

Commission du développement social

[46 membres; mandat de quatre ans : composition pour la cinquante-cinquième session (2016-2017)]^c

Douze membres élus parmi les États d'Afrique^f

Algérie (2019), Bénin (2019), Burundi (2019), Ghana (2020), Madagascar* (2017), Malawi* (2017), Namibie (2019), Ouganda* (2017), République démocratique du Congo* (2017), Rwanda (2020)

Dix membres élus parmi les États d'Asie et du Pacifique

Bangladesh (2020), Chine* (2017), Iran (République islamique d') (2019), Iraq (2019), Japon (2020), Koweït* (2017), Pakistan* (2017), Qatar (2019), République de Corée (2020), Turkménistan* (2017)

Cinq membres élus parmi les États d'Europe orientale^g

Fédération de Russie (2020), Pologne* (2017), République de Moldova (2020), Roumanie* (2017)

Neuf membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine* (2017), Bolivie (État plurinational de) (2019), Brésil* (2017), Chili* (2017), Colombie (2019), El Salvador (2020), Mexique (2019), Paraguay (2020), Pérou (2020)

Dix membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États^h

Autriche (2019), Finlande* (2017), France* (2017), Israël (2019), Portugal (2019), Suisse* (2017)

* * *

Dix-sept membres doivent être élus selon la répartition suivante :

Quatre membres à choisir parmi les États d'Afrique;

Quatre membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique;

Deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale;

Trois membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Quatre membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

^c En application de sa décision 2002/210, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans commençant à la première réunion, qui se tiendra en 2017, de la cinquante-sixième session de la Commission et expirant à la clôture de la cinquante-neuvième session, en 2021.

^f Deux sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-huitième session de la Commission, en 2020 (voir décision 2015/201 B du Conseil).

^g Un siège vacant est à pourvoir dans ce groupe, pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-septième session de la Commission, en 2019 (voir la décision 2015/201 B du Conseil).

^h Quatre sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe : un pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-cinquième session de la Commission, en 2017 et trois pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-huitième session de la Commission, en 2020 (voir la décision 2016/201 C du Conseil).

Commission de la condition de la femme

[45 membres; mandat de quatre ans : composition pour la soixante et unième session (2016-2017)]ⁱ

Treize membres élus parmi les États d’Afrique

Burkina Faso* (2017), Congo (2018), Égypte (2018), Érythrée (2020), Ghana (2018), Guinée équatoriale (2019), Kenya (2018), Lesotho* (2017), Libéria (2019), Malawi (2019), Nigéria (2020), Ouganda* (2017), République-Unie de Tanzanie (2018)

Onze membres élus parmi les États d’Asie et du Pacifique

Bangladesh (2018), Inde (2018), Iran (République islamique d’) (2019), Japon* (2017), Kazakhstan (2018), Koweït (2020), Mongolie (2019), Pakistan* (2017), Qatar (2020), République de Corée (2018), Tadjikistan (2018)

Quatre membres élus parmi les États d’Europe orientale

Albanie (2019), Bélarus* (2017), Bosnie-Herzégovine (2019), Fédération de Russie (2020)

Neuf membres élus parmi les États d’Amérique latine et des Caraïbes

Brésil (2020), Colombie (2019), El Salvador (2018), Équateur* (2017), Guatemala (2020), Guyana (2018), Paraguay* (2017), Trinidad-et-Tobago (2020), Uruguay (2018)

Huit membres élus parmi les États d’Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2017), Belgique (2019), Espagne (2019), Israël* (2017), Liechtenstein (2019), Norvège (2020), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord (2020), Suisse* (2017)

* * *

Onze membres doivent être élus selon la répartition suivante :

Trois membres à choisir parmi les États d’Afrique;

Deux membres à choisir parmi les États d’Asie et du Pacifique;

Un membre à choisir parmi les États d’Europe orientale;

Deux membres à choisir parmi les États d’Amérique latine et des Caraïbes;

Trois membres à choisir parmi les États d’Europe occidentale et autres États.

ⁱ En application de sa décision 2002/234, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans commençant à la première réunion, qui se tiendra en 2017, de la soixante-deuxième session de la Commission et expirant à la clôture de la soixante-cinquième session, en 2021.

Commission des stupéfiants

(53 membres; mandat de quatre ans)

Onze membres élus parmi les États d'Afrique

Afrique du Sud (2019), Angola (2017), Bénin (2017), Cameroun (2019), Kenya (2019), Mauritanie (2019), Nigéria (2017), Ouganda (2019), République démocratique du Congo (2019), Soudan (2019), Togo (2017)

Onze membres élus parmi les États d'Asie et du Pacifique^j

Chine (2019), Inde (2017), Indonésie (2017), Iran (République islamique d') (2019), Japon (2019), Kazakhstan (2017), Pakistan (2019), Qatar (2019), République de Corée (2019), Tadjikistan (2017), Thaïlande (2019)

Six membres élus parmi les États d'Europe orientale

Bélarus (2019), Croatie (2017), Fédération de Russie (2017), Hongrie (2019), République tchèque (2017), Slovaquie (2019)

Onze membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes^j

Argentine (2019), Bolivie (État plurinational de) (2017), Brésil (2017), Colombie (2017), Cuba (2017), El Salvador (2019), Équateur (2019), Guatemala (2019), Mexique (2019), Pérou (2019), Uruguay (2019)

Quatorze membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2019), Australie (2017), Autriche (2019), Belgique (2017), Canada (2017), Espagne (2019), États-Unis d'Amérique (2019), France (2017), Israël (2019), Italie (2019), Norvège (2019), Pays-Bas (2019), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2017), Turquie (2019)

* * *

La Commission n'a aucun siège à pourvoir en 2016.

^j Conformément à la résolution 1991/49 du Conseil, un siège est attribué à tour de rôle aux États d'Asie et du Pacifique et aux États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour un mandat de quatre ans. En 2015, ce siège a été attribué aux États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat commençant le 1^{er} janvier 2016, portant à 11 le nombre de sièges attribués aux États d'Asie et du Pacifique et aux États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

(40 membres; mandat de trois ans)

Douze membres élus parmi les États d'Afrique

Afrique du Sud (2018), Bénin (2018), Cameroun (2018), Côte d'Ivoire (2018), Érythrée (2017), Kenya (2017), Libéria (2017), Maroc (2017), Maurice (2017), République démocratique du Congo (2017), Sierra Leone (2017), Zimbabwe (2017)

Neuf membres élus parmi les États d'Asie et du Pacifique

Arabie saoudite (2018), Chine (2017), Inde (2018), Iran (République islamique d') (2018), Japon (2017), Pakistan (2018), Qatar (2017), République de Corée (2018), Thaïlande (2017)

Quatre membres élus parmi les États d'Europe orientale

Bélarus (2018), Fédération de Russie (2017), Serbie (2018), Slovaquie (2017)

Huit membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Brésil (2018), Chili (2018), Colombie (2017), Cuba (2018), El Salvador (2017), Équateur (2017), Guatemala (2018), Mexique (2018)

Sept membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2017), Autriche (2018), Canada (2017), États-Unis d'Amérique (2018), France (2018), Italie (2017), Suède (2018)

* * *

La Commission n'a aucun siège à pourvoir en 2016.

Commission de la science et de la technique au service du développement

(43 membres; mandat de quatre ans)

Onze membres élus parmi les États d'Afrique

Angola (2018), Cameroun* (2016), Côte d'Ivoire (2018), Kenya (2018), Libéria* (2016), Maurice (2018), Mauritanie (2018), Nigéria* (2016), Ouganda (2018), République centrafricaine* (2016), Zambie* (2016)

Neuf membres élus parmi les États d'Asie et du Pacifique

Chine (2018), Inde (2018), Iran (République islamique d') (2018), Japon* (2016), Oman* (2016), Pakistan (2018), Sri Lanka* (2016), Thaïlande (2018), Turkménistan* (2016)

Cinq membres élus parmi les États d'Europe orientale

Bulgarie (2018), Fédération de Russie* (2016), Hongrie* (2016), Lettonie (2018), Pologne (2018)

Huit membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Brésil* (2016), Bolivie (État plurinational de) (2018), Chili* (2016), Costa Rica* (2016), Cuba (2018), Mexique* (2016), Pérou (2018), République dominicaine (2018)

Dix membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2016), Autriche* (2016), Canada (2018), États-Unis d'Amérique (2018), Finlande* (2016), Portugal* (2016), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2018), Suède (2018), Suisse* (2016), Turquie (2018)

* * *

Vingt membres doivent être élus selon la répartition suivante :

Cinq membres à choisir parmi les États d'Afrique;

Quatre membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique;

Deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale;

Quatre membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Cinq membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.